

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

***Présents:*** MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (*arrivée à 20h30*), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann (*arrivée à 20h35*).

***Absents excusés:*** LE TOHIC Morgane, LE HOUZEZEC Romy (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LORIC Emilie (Pouvoir à LAURENT Isabelle), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal).

***Absents non-excusés :*** TALMONT David, DENIS David.

***Le Conseil Municipal a désigné Mme LE PALLUD Sonia, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.***

***Date de convocation : 2 avril 2021***

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Présents : 21***

***Votants : 24***

**Vote des Budgets annexes 2021 des lotissements communaux  
(Délibération 2021\_04\_09\_04)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres Ier et II du Code des juridictions financières ;  
Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPPF) pour les années 2018 à 2022 ;  
Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;  
Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2021 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire, présente les budgets de l'année 2021 concernant les lotissements communaux de la « Résidence des Poètes », la « Résidence de la Sapinière », la « Résidence de la Sittelle », ainsi que celui de la « Résidence la Clé des Champs », qui s'équilibrent en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Mme Marie-Christine TALMONT informe qu'ils intègrent la réalisation des travaux d'aménagement de lots, les prestations de maîtrise d'œuvre, les ventes de terrains à bâtir ainsi que des opérations de stocks, qui sont des opérations d'ordre.

### Budget Résidence des Poètes

#### I - Budget Résidence des Poètes - Affectation des résultats de clôture de l'année 2020 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 17 217,84 €	Recettes = 0,05€
Déficit de fonctionnement = 17 217,79 €	
(Excédent des années antérieures : 76 597,92 €)	
Affectation : Chapitre 002 = 59 380,13	

Section Investissement	
Dépenses = 0,00 €	Recettes = 0,00 €
Déficit d'investissement = 0,00 €	
(Déficit des années antérieures : 104 586,60 €)	
Affectation : Chapitre 001 = 104 586,60 €	

#### II - Budget Résidence des Poètes - Budget primitif 2021 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 00,00 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	289 380,13 €	289 380,13 €
Investissement	334 586,60	334 586,60
<b>Total</b>	<b>623 966,73 €</b>	<b>623 966,73 €</b>

### LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SAPINIÈRE »

#### I - Budget Résidence de la Sapinière - Affectation des résultats de clôture de l'année 2020 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 645 141,36 €	Recettes = 588 203,31 €
Déficit de fonctionnement = 56 938,05 €	
(Déficit des années antérieures : 0,15 €)	
Affectation : Chapitre 002 = - 56 938,20€	

Section Investissement	
Dépenses = 331 598,43 €	Recettes = 216 765,75 €
Déficit d'investissement = 114 832,68 €	
(Déficit des années antérieures : 216 765,75 €)	
Affectation : Chapitre 001 = - 331 598,43 €	

#### II - Budget Résidence de la Sapinière - Budget Primitif 2021 :

(Subvention du Budget principal envisagée de 0,00 €) :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	706 098,00 €	706 098,00 €
Investissement	967 696,43 €	967 696,43 €
<b>Total</b>	<b>1 673 794,43 €</b>	<b>1 673 794,43 €</b>

**LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SITTELE »**

**I - Budget Résidence de la Sittelle - Affectation des résultats de clôture de l'année 2020 :**

<b>Section Fonctionnement</b>	
Dépenses = 9 910,00€	Recettes = 9 910,00 €
Déficit de fonctionnement = 0,00 €	
(Déficit des années antérieures : 0,00 €)	
Affectation : Chapitre 002 = 0,00€	

<b>Section Investissement</b>	
Dépenses = 9 910,00 €	Recettes = 0,00 €
Déficit d'investissement = 9 910,00€	
(Déficit des années antérieures : 0,00 €)	
Affectation : Chapitre 001= - 9 910,00 €	

**II - Budget Résidence de la Sittelle - Budget Primitif 2021 :**

(Subvention du Budget principal envisagée de 0,00 €) :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	205 000,00 €	205 000,00 €
Investissement	214 910,00 €	214 910,00 €
<b>Total</b>	<b>419 910,00 €</b>	<b>419 910,00 €</b>

**LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA CLÉ DES CHAMPS »**

**I - Budget Résidence de « La clé des champs » - Budget primitif 2021 :**

(Subvention du Budget principal envisagée de 0,00 €) :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	581 000,00 €	581 000,00 €
Investissement	581 000,00 €	581 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 162 000,00 €</b>	<b>1 162 000,00 €</b>

Mme Marie-Christine TALMONT interroge les élus sur les points qui nécessiteraient d'éventuels éclaircissements. Suite à la présentation et n'ayant pas de demande, elle propose de passer au vote des budgets annexes, par chapitre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :**

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2020 des budgets annexes des lotissements communaux,**

- Approuve et adopte les budgets annexes 2021 des lotissements communaux « Résidence des Poètes », « Résidence de la Sapinière », « Résidence de la Sittelle », et « Résidence la clé des champs »,
- Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

